

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry CONVERT, Maire.

Présents :

M. Thierry CONVERT, maire,

M. Michel MAZE, 1^{er} adjoint,

Mme Nathalie SYROVATSKY 2^{ème} adjointe,

M. Jean-Philippe BLECH, M. Marc-Antoine FLORELLI, Mme Valérie PIGASSE, M. Alexandre RICHARD, M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL, Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Mélanie FLACHER, M. Hervé GUIGNIER, Mme Catherine BERTHELIN conseillers municipaux délégués

Membres présents : 12

Membres absents excusés : 3

M. Christian COURTIER qui donne procuration à M. Thierry CONVERT, maire

Mme Fanny DUCLOT-BRETIGNY qui donne procuration à Mme Mélanie FLACHER conseillère municipale déléguée

M. Terry BELLITO qui donne procuration à Mme Valérie PIGASSE conseillère municipale déléguée

Membre absent non excusé : 0

Secrétaire de séance : Catherine Berthelin

I - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent compte rendu du 16 octobre 2020.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité

II - Délibérations

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout d'une délibération concernant l'achat d'une balayeuse. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Convention à passer avec l'ALEC SQY (l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines)

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Mme Valérie Pigasse présentant le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) porté sur le territoire par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY),

Considérant la convention proposée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) pour le CEP,

Considérant un montant de cotisation de la commune pour l'ALEC SQY de 1,75 € par habitant et par an, décomposé de la manière suivante :

- Adhésion à l'ALEC SQY : 0,1 € par habitant et par an, soit 93,10 €
- Mission de suivi du patrimoine bâti et accompagnement des projets de la commune : 0,92 € par an et par habitant, soit 856,52 €
- Accompagnement à la maîtrise de l'énergie sur l'éclairage public : 0,21 € par an et par habitant, soit 195,51 €
- Accompagnement d'un projet sur le patrimoine de la commune : 0,52 € par an et par habitant, soit 484,12 €

Soit un montant total de 4 887,75 € sur trois ans, soit 1 629,25 € par an.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Pigasse, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à adhérer à l'ALEC SQY au nom de la commune.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour un CEP avec l'ALEC SQY.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget communal chapitre 11, article 6228.

DESIGNE Mme Valérie Pigasse en tant que référente de la commune pour le CEP et représentante de la commune à l'Assemblée Générale de l'ALEC SQY.

Décision modificative N° 2

Madame Nathalie Syrovatsky fait part à l'assemblée que suite à l'annulation du séjour ski de février 2020 (crise sanitaire), la municipalité doit effectuer des écritures comptables, annulant les écritures sur l'exercice précédent de 4 694,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2020,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster certaines dépenses de fonctionnement, suite à l'annulation du séjour ski,

Considérant de ce fait qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE, d'adopter les modifications suivantes :

Intitulés	Proposition dépenses	Proposition de transfert
Fonctionnement		
Chapitre 011 - charges à caractère général		
Article 611 - Contrats prestations services	- 4 694,00 €	
Chapitre 67 - charges exceptionnelles		
Article 678 - Titres annulés sur l'exercice antérieur		4 694,00 €
Total fonctionnement	- 4 694,00 €	4 694,00 €

Acceptation d'un don provenant du Conseil Départemental des Yvelines

Le département remet à jour sa flotte de véhicule et propose de donner ses véhicules auprès des municipalités.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'opération de don de véhicule lancée par le Département des Yvelines le 22 juillet 2020

Vu la candidature de la commune de Poigny-la-Forêt

Vu que la candidature de la commune de Poigny-la-Forêt a été retenue

Vu le don du conseil départemental des Yvelines concernant une voiture Renault Clio

Considérant qu'il y a lieu d'accepter ce don

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Convert, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACCEPTER le don d'une voiture Renault Clio

AUTORISE M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce véhicule et d'effectuer les démarches s'y afférant.

Droits de voirie : actualisation des tarifs

Madame Nathalie Syrovatsky Maire-Adjointe, Responsable des Finances, fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits de voirie accordés à deux commerçants ambulants installés tout le long de l'année Place de la Mairie

M. HUET Antoine Boulanger : montant 2016 : 168 €
 montant 2017 : 170 €
 montant 2020 proposé : 170 €

M. RENVOISE André Pizzas : montant 2016 : 161,10 €
 montant 2017 : 170 €
 montant 2020 proposé : 170 €

Madame Nathalie Syrovatsky précise que ces nouveaux montants sont pris pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs annuels

des droits de voirie accordés aux deux commerçants ambulants installés tout au long de l'année Place de la Mairie

M. HUET Antoine, Boulanger : montant 2020 : 170 €

M. RENVOISE André, Pizzas : montant 2020 : 170 €

PRECISE que cette actualisation est programmée pour une durée de trois ans (2020-2021-2022)

Autorisation à donner à monsieur le maire de payer les dépenses d'investissement sur l'exercice budgétaire 2021 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement 2020

Madame Nathalie Syrovatsky maire adjoint responsable des Finances fait part à ses collègues que conformément à l'article L 1612-1 du CGCT la Commune peut, avant le vote du budget communal à venir, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses des investissements 2020 s'élève, hors chapitres 16 et 18, à **128 383,16 € TTC**

La Commune peut engager $128\,383,16 \times 25\% =$ **32 095,79 €** à répartir ainsi :

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits des opérations à engager, liquider et à mandater, hors paiement du capital des emprunts (1641)

Opération 10002	Matériel Mairie	
	2051	3 500,00 €
	2183	315,79 €
Opération 10003	Matériel Voirie	
	21578 Autre matériel et outillage voirie	4 280,00 €
	21571 Matériel roulant	24 000,00 €
	TOTAL	32 095,79 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'ouverture des crédits des opérations à engager, liquider et à mandater telles qu'énumérées ci-dessus.

Acquisition d'une balayeuse

Monsieur Thierry Convert, expose que la commune va acquérir une balayeuse auprès d'un particulier. Ceci est une opportunité vue sur le site « le bon coin ». Les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés aujourd'hui, de ce fait des mauvaises herbes poussent. Cette machine permettra d'enlever ces mauvaises herbes sur les trottoirs grâce à des brosses métalliques.

Considérant que cette acquisition permettra aux services techniques une meilleure gestion de l'entretien des trottoirs et des fils d'eau

Considérant que la commune prévoit cette acquisition dans ses dépenses d'investissement 2021, pour un montant de 24 000 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER le maire à signer le contrat concernant l'achat de cette balayeuse, avec le particulier

DIT que la dépense sera imputée sur le budget communal des dépenses d'investissement à l'opération 10003 article 21571. Cette écriture est prévue dans la délibération des 25 % sur le budget 2021.

III/ Point urbanisme

Monsieur le maire présente le tableau d'urbanisme détaillant les permis de construire (PC) et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) – mis en pièce annexe

La CART nous a fait part des opérations de l'année 4 PC - 1 PD - 33 DP – 3 DP de division

IV/ Informations du maire

SICTOM et SITREVA : les rapports d'activités 2019 du SICTOM et du SITREVA ont été lus et sont à disposition

Caméras : 6 réquisitions ont été faites depuis la mise en place des caméras. Elles sont très utiles et les affaires aboutissent dans la plupart des cas. Les gendarmes sont très satisfaits de la mise à disposition de ce matériel.

Abbaye des Moulineaux : La fondation du Patrimoine a rédigé une plaquette afin de communiquer auprès des particuliers dans le but d'obtenir des dons. La commune a déjà obtenu des subventions à hauteur de 80 %, les 20 % qui restent sont à la charge de l'association et subventionnés en grande partie par le biais du mécénat.

Association : M. le maire a reçu un courrier de l'association « notre avenir, nos racines » qui a été mis à disposition des conseillers municipaux. Dans ce courrier sont abordés les sujets suivants :

1- transfert de la mairie (prix de la rénovation, espace de travail commun, situation géographique, frais de fonctionnement)

2- devenir du bâtiment de la mairie actuelle (rénovations extérieures et intérieures)

M. le maire précise qu'il s'occupe des finances de la commune depuis plus de 10 ans, ainsi que de celles du SIAEP et de la CART (assainissement) et que la commune n'a connue aucune augmentation de taxes depuis 10 ans. M. le maire précise qu'il tient à ce qu'elles n'augmentent pas.

3- sécurisation de la circulation place Maurice Hude.

4- remise en cause de l'intégrité du 1^{er} adjoint dont la fille, architecte, a réalisé bénévolement et à titre gratuit une aide au diagnostic de la nouvelle mairie. Un courrier de réponse a été envoyé aux signataires de ce courrier.

V/ Informations des élus

M. Maze : les travaux sont achevés route de Rambouillet. Un cinémomètre sera installé sur cette portion.

Route de Saint-Léger : un panneau de signalisation « 50 rappel » va être posé vers le Parc des Feuillettes.

Nouvelle mairie : une modification des plans intérieurs, fournis par JSI (maitre d'œuvre), a été réalisée. Dans ces nouveaux locaux, seront logés les services administratifs de la mairie, les locaux des syndicats di SIAEP et du SYMIPERR (2 secrétaires et 1 technicien), un espace de travail commun (co-working) ainsi qu'une bibliothèque. La superficie prévue pour la bibliothèque sera de 110 m². La

création de cette bibliothèque sera largement subventionnée. Il est rappelé que l'achat de ce bâtiment était de 450 000 € et que le prêt court sur 40 ans avec un taux à 1,25 %.

Une réunion avec les services techniques, le 1^{er} adjoint et la secrétaire de mairie se tiendra tous les 15 jours avec pour objectif le suivi des actions menées et à venir.

M. Blech :

- Lancement du projet « réactualisation du plan communal de sauvegarde »
 - Dans sa commune, le maire est responsable de l'organisation des secours de première urgence. Pour cela il peut mettre en œuvre un outil opérationnel, le Plan Communal de Sauvegarde, qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.
 - Le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage organisée par le maire.
 - Risques identifiés sur Poigny-la-Forêt : inondations, météo, transport des matières dangereuses (TMD) (faible), incendies, attentats, neige, crise sanitaire
 - Equipe projet : Mélanie Huet, Jean-Philippe Blech et Thierry Convert

- Appel à candidatures pour le lot "téléphonie et informatique" du futur appel d'offres pour le déménagement de la mairie,
 - Cahier des charges validé en commission le 28 novembre ; l'appel à candidature sera ouvert auprès de plusieurs opérateurs.
 - Projet à mettre au budget 2021.

- Information sur la réunion de la commission « Biodiversité environnement » du PNR du 19 novembre 2020, possibilité de suivre plusieurs actions : protection et valorisation des espèces et milieux naturels, restauration et mise en valeur de zones humides, entretien et renaturation des rivières, lutte contre les ruissellements, charte forestière de territoire et accompagnement des gestionnaires forestiers, gestion et animation des réserves naturelles régionales et autres sites remarquables, animation des sites Natura 2000, diagnostic environnemental des exploitations agricoles dans le cadre des mesures agro-environnementales (avec la mission agriculture), coanimation des plans paysages et biodiversité (avec la mission paysage), valorisation des actions et des sites auprès de tous publics, etc.
 - Je vois 2 actions possibles à court terme sur Poigny-la-Forêt :
 - Faire expertiser l'étang du roi par le PNR pour comprendre s'il est possible de le curer pour restaurer son statut d'étang (subvention du PNR de 80 % du montant TTC --> demande formelle à François Hardy, Chef de la mission nature environnement)
 - Soutien et conseils du parc pour passer au statut "zéro phyto" (en ce moment, adhésion de Clairefontaine et du Tremblay sur Mauldre), actions spécifiques pour les cimetières et terrains de sport.

- Information sur la réunion du comité syndical du Syndicat Mixte des 3 Rivières du 1^{er} décembre 2020.
 - Gestion des rivières en prenant en compte les équilibres naturels dans le cadre réglementaire.

- Mise en valeur et préservation du patrimoine naturel aquatique
- Mise en œuvre du PPRE (plan pluriannuel de restauration et d'entretien) :
 - La DIG (déclaration d'intérêt général) (qui permet d'intervenir chez des privés) pour actions d'entretien est acquise depuis 2019
 - La DIG pour actions de restauration a fait l'objet d'une enquête publique close en octobre, avis favorable du commissaire enquêteur --> DIG à venir en 2021
 - La priorisation des actions est donnée dans le PPRE
 - Entretien avec l'entreprise SAMU (Versailles), marché qui arrive à échéance en juin 2021 d'où lancement d'un MAPA - Marchés passés selon la procédure adaptée incluant les travaux de restauration légère du PPRE.
 - Bureau SOGETI retenu pour le PPRE pour les travaux de restauration de continuité écologique. 2 études lancées : suppression des seuils au moulin de Raizeux et moulin de Droue

Mme L'Hermette :

Réunion CCAS : achat de colis de Noël par le CCAS à destination de 3 couples et 7 personnes seules. La distribution se fera le 18 décembre. La Croix Rouge nous a attribué 16 colis.

Le projet des bacs à fleurs pour l'entrée du village est à l'étude.

En raison des dispositions sanitaires actuelles, l'animation autour de la galette des Rois ne pourra pas être proposée. Un projet de distribution de galette, en partenariat avec l'Auberge de la forêt, est à l'étude.

Mme Flacher : une nouvelle application a été mise en place « Illiwap », à ce jour il y a 259 adhérents. Pour le moment 8 signalements ont déjà été adressés par les adhérents.

Une demande au budget participatif de la région d'Ile de France a été effectuée pour la création d'un potager pédagogique « les petites pousses de Poigny-la-Forêt », visant à valoriser les déchets de la cantine et des espaces verts. La subvention de ce projet est de 80 % (serre, broyeur, composteur). Un vote des Franciliens est prévu à partir de février et le résultat sera en mars 2021.

Le journal : une enquête auprès des Pugnénéens a été menée par une jeune journaliste Pugnéenne concernant la fibre. La parution du prochain journal est prévue en janvier.

Ecole : Organisation de la fête de Noël le 11 décembre, le père Noël sera présent à l'école avec des cadeaux.

M. Florelli :

Salle des fêtes : devis volets roulants en cours auprès de différentes sociétés.

Travaux de l'école : projet : rénovation de la classe de la directrice, création du bureau de la directrice dans le bureau du RDC de la mairie, ainsi que changement de 4 fenêtres de la classe de Mme Armand (enseignante des CP-CE1-CM1). Devis en cours auprès de différentes sociétés concernant les huisseries. D'autres devis ont été demandés pour : peinture, parquet, électricité. Ces travaux sont programmés en juillet 2021.

Mme Pigasse :

Projet de sécurisation de la voirie : M. Bertin, responsable de notre secteur auprès du département, a été contacté. Il va étudier ce projet et nous fera part de sa faisabilité pour les départementales.

Aux Basses Mesures un projet de dos d'âne et de Zone 30, sur l'ensemble de la route, est en cours d'étude.

Au croisement de la route de Saint-Léger et de la route de la Guesle, un miroir va être installé afin que les automobilistes aient plus de visibilité pour tourner vers la route de la Guesle.

M. Richard : En tant que représentant du développement économique auprès de la CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires), il nous informe qu'un site internet « market place » est à l'étude afin de valoriser le travail des commerçants de Rambouillet. Ce site est destiné à évoluer et à s'élargir aux autres communes et commerçants locaux qui voudront s'y associer.

M. Guignier : Il évoque les subventions possibles et les projets pour la future bibliothèque : CART contrat de ruralité possibilité de financement, 3 demandes de subventions possibles auprès de la DRAC : informatique, mobilier, travaux. Conseil départemental possibilité de financement, pour l'espace vert : Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Aide de la DRAC pour l'achat des premiers livres.

Aucune manifestation n'est prévue ni autorisée pour le moment vu le contexte sanitaire actuel.

Le prochain conseil municipal est prévu le 5 février 20h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h10

Fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations.

M. Thierry CONVERT
Maire

M. Michel MAZE
1^{er} Adjoint au maire

Mme Nathalie SYROVATSKY
2^{ème} Adjointe au maire

M. Christian COURTIER
Conseiller Municipal
donne procuration à
M. Thierry CONVERT,
Maire

M. Terry BELLITO
Conseiller Municipal
donne procuration à
Mme Valérie PIGASSE
Conseillère Municipale

M. Jean-Philippe BLECH
Conseiller Municipal

M. Baptiste BROSSARD-
KIMMEL
Conseiller Municipal

Mme Fanny DUCLOT-
BRETIGNY
Conseillère Municipale
donne procuration à
Mme Mélanie FLACHER
Conseillère Municipale

M. Marc-Antoine FLORELLI
Conseiller Municipal

Mme Catherine BERTHELIN
Conseillère Municipale

M. Hervé GUIGNIER
Conseiller Municipal

Mme Laurence L'HERMETTE
Conseillère Municipale

Mme Valérie PIGASSE
Conseillère Municipale

Mme Mélanie FLACHER
Conseillère municipale

M. Alexandre RICHARD
Conseiller Municipal